

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU J.FERRAND
M.P.GABILLEAU F.LAMY S.GRAY Ph.TESSIER L.GENTREAU P.Y.DREILLARD H.BEAUDOUIN
L.PACREAU

Absents excusés : F.GLUMINEAU ayant donné procuration à P. TESSIER
N.DA SILVA ayant donné procuration à F. LAMY
C.BIRON ayant donné procuration à P.Y. DREILLARD
A.S. DE JESUS – H.MOLINARI

Secrétaire : J. FERRAND

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé

1) INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le Maire indique que Monsieur MEZIERE comptable du Trésor a présenté son indemnité de conseil pour 2015, cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années avec des pourcentages par tranche. Après discussion le CM décide de lui allouer l'indemnité à 80%

2) REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de ce nouveau régime indemnitaire qui est de supprimer la multiplicité des primes existantes.

Il fait connaître que le Comité Technique de la maison des communes a donné un avis favorable à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal valide ce régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

3) REDEVANCES ASSAINISSEMENT 2016

Chaque année le CM doit fixer la redevance assainissement qui se compose d'une part fixe et d'une part sur la consommation.

Monsieur rappelle les tarifs appliqués en 2015 :

- part fixe : 11.17 €

- part sur la consommation : 0.516 €/ m³

Il indique que suite à la construction de la station il y aurait lieu de tenir compte des amortissements des travaux ainsi que les amortissements des subventions. Mais compte tenu que toutes les subventions ne sont pas versées en 2015, pour l'année 2016 ces amortissements ne seront pas pris en compte pour la révision du tarif. Cependant afin de limiter une augmentation trop importante en 2017, le CM décide d'augmenter seulement la part fixe à 25 € et de maintenir la part sur la consommation à 0.516 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2016.

4) AMORTISSEMENT DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire demande au CM de bien vouloir fixer la durée d'amortissement des travaux et des subventions de la station d'épuration.

Monsieur le maire propose d'amortir la station sur 40 ans et les subventions sur 15 ans.

Accord du CM.

5) SUPPRESSION DES REGIES

Suite à la mise en place de la facturation des services de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire il y a lieu de supprimer les régies afin de libérer les régisseurs.

Accord du CM pour la suppression au 1^{er} janvier 2016.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 janvier 2016 à 19 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU